

FICHE D'ECART

Fiche n°

1

Réponse de l'exploitant attendue sous 3 semaines après la visite d'inspection

Exploitant : Extruflex 064 1854 Site inspecté : La Roche de Rame

Date de l'inspection: 02/11/2011


INSPECTION

Constat de l'inspecteur : Des produits en fer dans et une citerne à structure métalliques sont sans cuvette de rétention à proximité d'un regard d'évacuation d'eau pluviales (pièce à l'un de contour des lui leur ?)

Écart aux dispositions de : article 4.6.2 de l'arrêté d'autorisation du 2 octobre 2002.
(indiquer le référentiel réglementaire opposable)

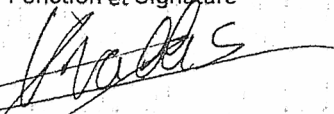
En cas d'omission, la liste des écarts établie à l'issue de la visite d'inspection pourra être complétée ultérieurement

Signature de l'inspecteur



L'exploitant reconnaît avoir pris connaissance des écarts constatés par l'inspection

Représentant de l'exploitant
Fonction et Signature



EXPLOITANT

Commentaires et réponses de l'exploitant : (suites envisagées, actions curatives et correctives avec leurs délais d'application)

Un bac de rétention sera mis en place avant fin 01/2012 pour les bidons et contenants métalliques.

DREAL

Suites susceptibles d'être données

Ecart levé Oui Non

Proposition de mise en demeure Oui Non

Proposition d'arrêté complémentaire Oui Non

Commentaires :

L'inspection le :

Fiche soldée le :